

Communiqué de presse de Frédéric Vigouroux, maire de Miramas

Mesures de précaution contre les risques de propagation du Coronavirus à l'attention des Miramasséennes et Miramasséens

Pour renforcer la sécurité des citoyens et limiter la propagation du virus, voici les nouvelles mesures prises par Frédéric Vigouroux, maire de Miramas :

- 1 – L'accès aux parcs, jardins publics, aires de jeux, aires de sport (type city-stades) de plein air est désormais interdit à Miramas, plan d'eau Saint-Suspi et Cabasse inclus.
- 2 – La promenade pour s'aérer, la pratique sportive (impérativement seul) doivent se faire à moins d'un kilomètre de son domicile, moins d'une heure et une seule fois par jour.
- 3 – Renforcement des contrôles de police pour respect des mesures de déplacement et verbalisation immédiate de 135 € des contrevenants qui mettent en péril la vie des autres personnes en ne respectant pas les restrictions de déplacements.
- 4 - Les marchés forains alimentaires du jeudi et du samedi sont suspendus dès jeudi 26 mars jusqu'à nouvel ordre. Les commerces alimentaires de proximité restent ouverts et certains assurent des livraisons à domicile.
- 5 – Les déplacements domicile-travail sont autorisés dès lors que le télétravail n'est pas possible et sur présentation impérative d'une attestation dérogatoire de l'employeur, de l'attestation individuelle quotidienne et d'une pièce d'identité. Les déplacements ou rendez-vous professionnels ne sont possibles que s'ils ne peuvent pas être différés.
- 6 – Les rendez-vous médicaux ne sont désormais autorisés que sur convocation d'un médecin. Ne vous rendez donc pas directement au cabinet médical, appelez votre médecin.

Merci à tous de respecter ces consignes pour la sécurité de tous.

Prenez soin de vous

#RestezChezVous